

Conseil communautaire du 5 avril 2022 à CLISSON

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2022.

Culture

- 1- Espace culturel Le Quatrain : présentation de la saison culturelle 2022-2023 et approbation des tarifs des spectacles

Ressources humaines

- 2- Communication de l'état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant pour l'année 2021

Finances

- 3- Autorisation de programmation et d'engagement : bilan annuel 2021 et actualisation
- 4- Budget principal et budgets annexes : vote des budgets primitifs 2022
 - Budget principal
 - Budget zones d'activités
 - Budget immobilier d'entreprises
 - Budget équipements aquatiques
 - Budget espace culturel
 - Budget camping du moulin
 - Budget transports et mobilités
 - Budget déchets
 - Budget SPANC
 - Budget assainissement collectif en régie
 - Budget assainissement collectif DSP
 - Budget adduction en eau potable
- 5- Vote du produit GEMAPI pour 2022
- 6- Vote des taux des taxes foncières pour 2022
- 7- Vote du taux de cotisation foncière des entreprises pour 2022

Cycle de l'eau

- 8- Rapport du Président sur le recours à une DSP en assainissement collectif pour les communes de Clisson, Gorges, Gétigné, Aigrefeuille et Remouillé - ANNULE ET REMPLACE
- 9- Rapport du Président sur le recours à une DSP en distribution d'eau potable pour les communes de Boussay, Château Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, Haute Goulaine, la Haye Fouassière, Maisdon sur Sèvre, Monnières, Saint Fiacre, Saint Hilaire et Saint Lumine - ANNULE ET REMPLACE
- 10- Modification des statuts du Syndicat mixte fermé d'assainissement Cugand-Gétigné au 1^{er} janvier 2022

Développement économique

- 11- Alter éco : tarifs 2022

Equipements aquatiques

- 12- Aqua'val Sèvre et Aquaval Maine : tarifs Equipements aquatiques 2022-2023
- 13- Compensation en cas de fermeture d'une partie ou de la totalité d'Aqua'Val Sèvre et/ou d'Aqua'Val Maine

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire et Monsieur le Président conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Questions diverses